

## **REGLEMENT PARTICULIER**

# **1<sup>ère</sup> RONDE NATIONALE VHC DE QUARRE LES TOMBES**

**29/09 au 01/10/2017**

### ***PROGRAMME DU RALLYE***

- Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques des rallyes et de la Coupe de France V.H.C.
- Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la FFSA ou au règlement particulier de la 10<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes.

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- La 10<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes et la 1<sup>ère</sup> Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes sont organisés suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2017.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2017.

# ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 un rallye dénommé :

## 1<sup>ère</sup> Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté** sous le numéro de visa **63** en date du **04 juillet 2017**.  
Permis d'organisation

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **F.F.S.A.** sous le numéro de permis d'organisation **676** en date du **10 juillet 2017**.

### Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Sébastien DUCROT, Frédéric GIBERT, Jean-Christophe PAUPE, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU  
6, rue des Sœurs 89580 Migé  
mob : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

### Permanence du rallye

Lieu : Mairie, 1 place de l'Eglise à 89630 Quarré les Tombes

Date : du vendredi 29 septembre 2017 à 17h00 au dimanche 01 octobre 2017 à 21h00.

### Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Siège social : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon – Secrétariat permanent : 6 rue des Sœurs à 89580 Migé

### 1.1 Officiels

<b><u>Collège des Commissaires Sportifs</u></b>	<i>Président</i>	Jacky NOMBLOT	0414	5565
	<i>Membres</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
		Gérard SIMON	0419	12017
<b><u>Direction de course</u></b>	<i>Directeur de course VHC</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Juge de faits</i>	Jean-Paul BROTTIER	0419	13533
	<i>Juge de faits</i>	Didier LOIZEAUX	0414	12037
	<i>Juge de faits</i>	Gérard PORA	0419	57091
	<i>Juge de faits</i>	Thierry TRONTIN	0408	187858
		Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		
<b><u>Commissaires techniques</u></b>	<i>Responsable VHC</i>	Marc CHARBONNEAU	0203	47435
<b><u>Chargé des Relations Concurrents</u></b>		Bernard SOUFFLET	0403	18577
		Daniel PENICHOT	1438	14887
<b><u>Informatique et classements</u></b>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<b><u>Speaker</u></b>		Claude DUCOUDRAY	*	*

### 1.2 Eligibilité

La 1<sup>ère</sup> Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 compte pour :

- La Coupe de France VHC 2018
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2017

### 1.3 Vérifications

#### 1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : [www.avallon-auto-sport.com](http://www.avallon-auto-sport.com)

#### 1.3.2 Vérifications administratives: Salle polyvalente de Quarré

- Vendredi 29 septembre 2017 de 17h00 à 21h30 selon votre convocation

#### 1.3.3 Vérifications techniques: Parc municipal de Quarré les Tombes

- Vendredi 29 septembre 2017 de 17h15 à 21h45 selon votre convocation

#### 1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage de l'Etang (Ford Avallon)  
Rue de l'Etang à 89630 Quarré les Tombes..
- Le taux horaire est de **60.00 €** TTC maximum.

## ARTICLE 3 CONCURRENENTS ET PILOTES

### 3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer à la 10<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes doit adresser au secrétariat du rallye :

**Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU**  
**6, rue des Sœurs - 89580 Migé**

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 à minuit** (cachet de la Poste faisant foi)

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives.

**Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.**

#### 3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du lundi 25 septembre 2017.

#### 3.1.11.1 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **420 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **840 €** sans la publicité facultative des organisateurs.
- **390 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

#### 3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

#### 3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

## ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1. Voitures autorisées:** Conforme aux règles spécifiques des Rallyes VHC

#### **4.2 Pneumatiques :**

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques des Rallyes VHC de la F.F.S.A.

#### **4.3 Assistance**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Ajouter :

#### **4.3.1.1.p : Parc d'assistance :**

Le parc d'assistance de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes est composé de plusieurs zones accessibles tout au long de l'itinéraire routier de l'épreuve, à l'exception du parking du cimetière qui se trouve excentré. Ces zones figurent sur le plan joint à ce règlement et sont reprises sur le carnet d'itinéraire.

- Zone 1 = parking du cimetière : 17 places
- Zone 2 = D10, trottoir après Gendarmerie : 20 places
- Zone 3 = D10, sortie de "La Gorge" : 5 places
- Zone 4 = D10, ateliers : 12 places
- Zone 5 = D10, sortie Villiers les Potos : 6 places
- Zone 6 = Dépôt Walle à Auxon : 60 places
- Toutefois il y a également la possibilité de faire l'assistance chez des riverains, tout au long de l'itinéraire routier du parc d'assistance, avec leur accord, sans empiéter d'aucune façon sur le domaine public et que la voiture de course soit toujours visible depuis le parcours routier.

Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrite ci-dessus. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques sera prévu par l'organisateur.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

**Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.**

#### **4.3.1.2.p : Juges de faits**

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

#### **4.3.5. Chauffe des pneumatiques**

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

## **ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 Description**

La 1<sup>ère</sup> Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes représente un parcours de 184.986 kms et se déroule en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 108.099 kms (58.4 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

3x **St Brancher-Corvignot** (8.535 kms)    3x **Trinquelin-Poil Chevré** (6.371 kms)    3x **"La Ronde"** (21.127 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

### **6.2 Reconnaissances**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ajouter :

#### **6.2.5 Durée des reconnaissances :**

Compte tenu du faible kilométrage à reconnaître, les jours de reconnaissances, et non les essais, sont limités à 2 jours et autorisés uniquement :

le **dimanche 24 septembre 2017** de **08h00 à 19h00**.

le **vendredi 29 septembre 2017** de **08h00 à 20h00**.

Le nombre de passages est limité à **3**.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Identique au règlement particulier de la 10<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes.

### **7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2**

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ***ARTICLE 9 CLASSEMENTS***

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2017 et des règles spécifiques VHC 2017.

## ***ARTICLE 10 PRIX - COUPES***

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Remise des prix : 45 minutes après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée si la météo le permet.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA

# 10<sup>EME</sup> RONDE NATIONALE DE QUARRE LES TOMBES

## 1<sup>ERE</sup> RONDE NATIONALE VHC DE QUARRE LES TOMBES

### ITINERAIRE HORAIRE - 2017

CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 <sup>ere</sup> VHC	HEURE * 1 <sup>ere</sup> MODERNES
----------	------------	------------	----------	---------------	----------------------------	-----------------------------------

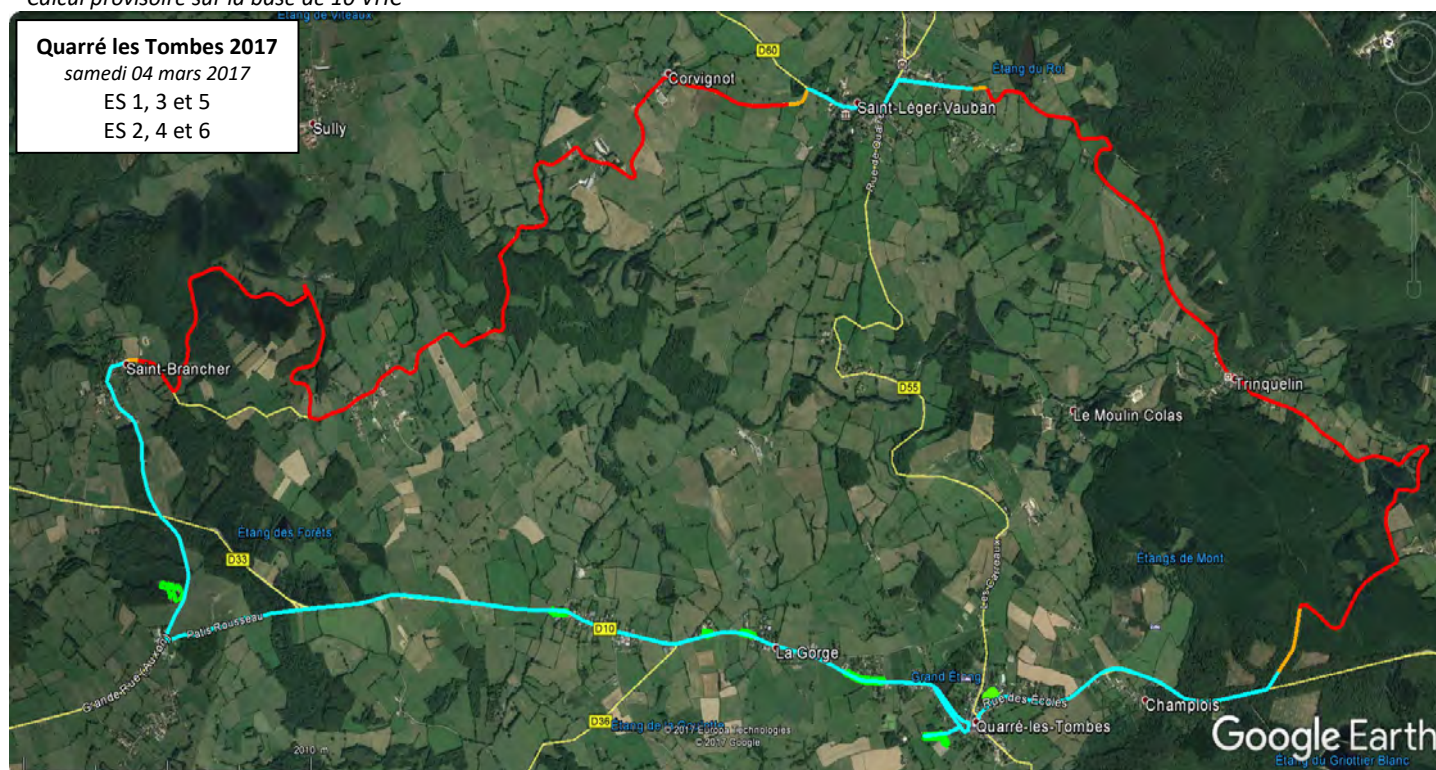
#### PREMIERE ETAPE : SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017

<b>Première Section</b>	CH 0A	QUARRE - parc fermé (sortie) / assistance (entrée)	-	0.000	-	09h00	09h24
	CH 0B	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.974	6.974	40	09h40	10h04
	CH 1A	SAINT BRANCHER	1.185	8.159	12	09h52	10h16
	<b>DES 1</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.094</b>	<b>8.253</b>	<b>3</b>	<b>09h55</b>	<b>10h19</b>
	<b>AES 1</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>8.535</b>	<b>16.789</b>	-	-	-
	<b>CPS 1</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.176</b>	<b>16.964</b>	-	-	-
	CH 2A	SAINT LEGER VAUBAN	1.312	18.276	22	10h17	10h41
	<b>DES 2</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.096</b>	<b>18.372</b>	<b>3</b>	<b>10h20</b>	<b>10h44</b>
	<b>AES 2</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>6.371</b>	<b>24.743</b>	-	-	-
	<b>CPS 2</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.429</b>	<b>25.172</b>	-	-	-
CH 2B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.081	27.253	20	10h40	11h04	

<b>Seconde Section</b>	CH 2C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	27.253	50	11h30	11h54
	CH 2D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.974	34.227	80	12h50	13h14
	CH 3A	SAINT BRANCHER	1.185	35.412	12	13h02	13h26
	<b>DES 3</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.094</b>	<b>35.506</b>	<b>3</b>	<b>13h05</b>	<b>13h29</b>
	<b>AES 3</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>8.535</b>	<b>44.041</b>	-	-	-
	<b>CPS 3</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.176</b>	<b>44.217</b>	-	-	-
	CH 4A	SAINT LEGER VAUBAN	1.312	45.529	22	13h27	13h51
	<b>DES 4</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.096</b>	<b>45.625</b>	<b>3</b>	<b>13h30</b>	<b>13h54</b>
	<b>AES 4</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>6.371</b>	<b>51.996</b>	-	-	-
	<b>CPS 4</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.429</b>	<b>52.425</b>	-	-	-
CH 4B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.081	54.506	20	13h50	14h14	

<b>Troisième Section</b>	CH 4C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	54.506	50	14h40	15h04
	CH 4D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.974	61.480	80	16h00	16h24
	CH 5A	SAINT BRANCHER	1.185	62.665	12	16h12	16h36
	<b>DES 5</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.094</b>	<b>62.759</b>	<b>3</b>	<b>16h15</b>	<b>16h39</b>
	<b>AES 5</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>8.535</b>	<b>71.294</b>	-	-	-
	<b>CPS 5</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.176</b>	<b>71.470</b>	-	-	-
	CH 6A	SAINT LEGER VAUBAN	1.312	72.782	22	16h37	17h01
	<b>DES 6</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.096</b>	<b>72.878</b>	<b>3</b>	<b>16h40</b>	<b>17h04</b>
	<b>AES 6</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>6.371</b>	<b>79.249</b>	-	-	-
	<b>CPS 6</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.429</b>	<b>79.678</b>	-	-	-
CH 6B	QUARRE - parc fermé (entrée)	2.081	81.759	20	17h00	17h24	

\* Calcul provisoire sur la base de 10 VHC





# 10<sup>ÈME</sup> RONDE NATIONALE DE QUARRE LES TOMBES

## 1<sup>ÈRE</sup> RONDE NATIONALE VHC DE QUARRE LES TOMBES

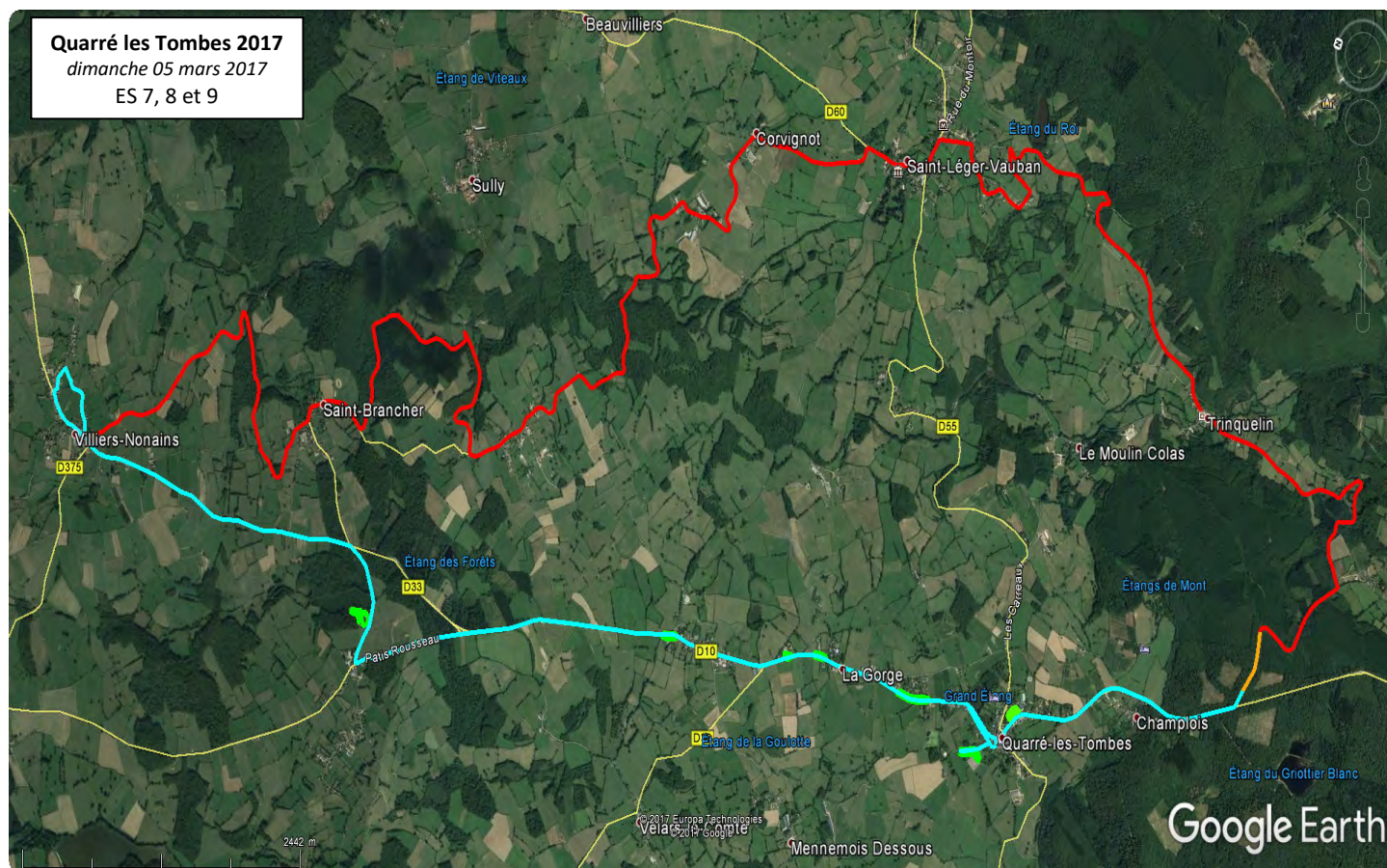
### ITINERAIRE HORAIRE - 2017

CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 <sup>ÈRE</sup> VHC	HEURE * 1 <sup>ÈRE</sup> MODERNES
----------	------------	------------	----------	---------------	----------------------------	-----------------------------------

### DEUXIEME ETAPE : DIMANCHE 01 OCTOBRE 2017

Quatrième Section	CH 6C	QUARRE - parc fermé (sortie) / assistance (entrée)	-	81.759	-	07h30	07h54
	CH 6D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.974	88.733	80	08h50	09h14
	CH 7A	VILLIERS NONAINS	3.721	92.454	22	09h12	09h36
	<b>DES 7</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>0.077</b>	<b>92.531</b>	<b>3</b>	<b>09h15</b>	<b>09h39</b>
	<b>AES 7</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>21.127</b>	<b>113.658</b>	-	-	-
	<b>CPS 7</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>0.429</b>	<b>114.087</b>	-	-	-
CH 7B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.081	116.168	40	09h55	10h19	
Cinquième Section	CH 7C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	116.168	50	10h45	11h09
	CH 7D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.974	123.142	80	12h05	12h29
	CH 8A	VILLIERS NONAINS	3.721	126.863	22	12h27	12h51
	<b>DES 8</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>0.077</b>	<b>126.940</b>	<b>3</b>	<b>12h30</b>	<b>12h54</b>
	<b>AES 8</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>21.127</b>	<b>148.067</b>	-	-	-
	<b>CPS 8</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>0.429</b>	<b>148.496</b>	-	-	-
CH 8B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.081	150.577	40	13h10	13h34	
Sixième Section	CH 8C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	150.577	50	14h00	14h24
	CH 8D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.974	157.551	80	15h20	15h44
	CH 9A	VILLIERS NONAINS	3.721	161.272	22	15h42	16h06
	<b>DES 9</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>0.077</b>	<b>161.349</b>	<b>3</b>	<b>15h45</b>	<b>16h09</b>
	<b>AES 9</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>21.127</b>	<b>182.476</b>	-	-	-
	<b>CPS 9</b>	<b>* "LA RONDE"</b>	<b>0.429</b>	<b>182.905</b>	-	-	-
CH 9B	QUARRE - parc fermé (entrée)	2.081	184.986	40	16h25	16h49	

\* Calcul provisoire sur la base de 10 VHC





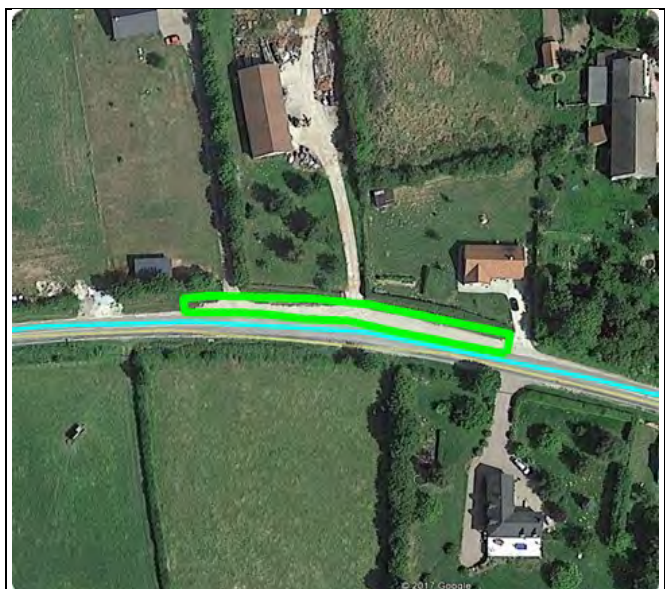
# 6 ZONES DU PARC D'ASSISTANCE



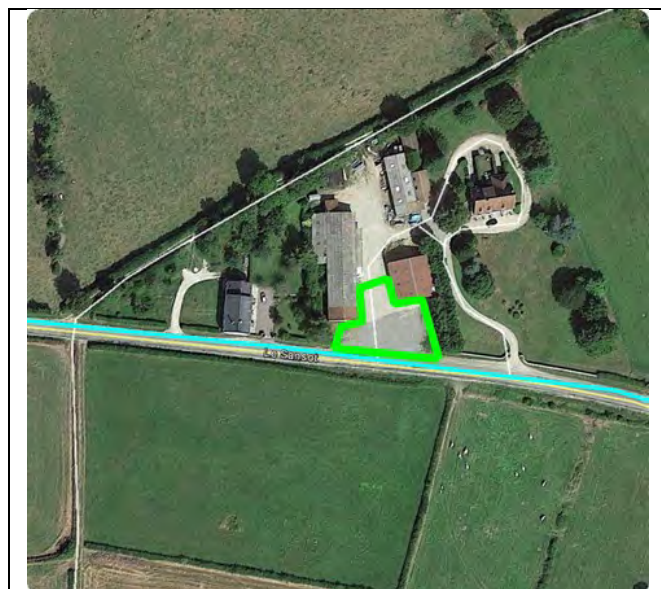
Zone 1 : parking du cimetière – 17 places



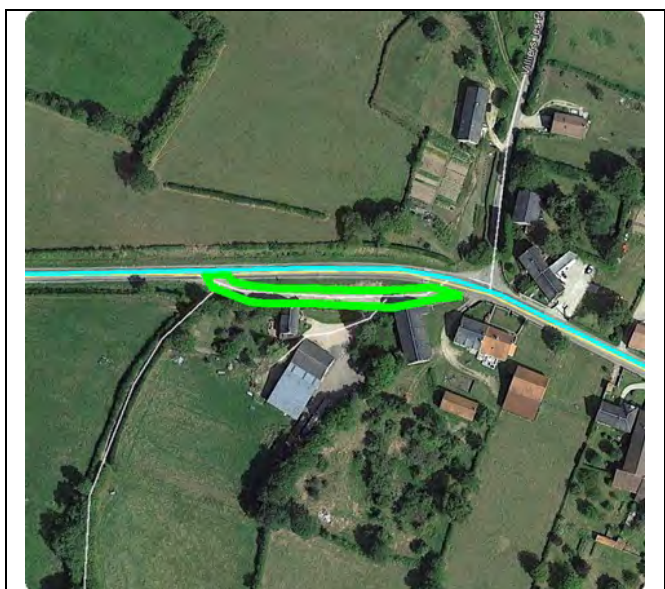
Zone 2 : D10 sortie de Quarré les Tombes – 20 places



Zone 3 : D10 sortie de la Gorge – 5 places



Zone 4 : D10 Le Sansot – 12 places



Zone 5 : D10 sortie de Villiers les Potos – 6 places



Zone 6 : dépôt Walle à Auxon – 60 places